

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

Objet :

CC La Domitienne  
Convention de partenariat  
Festival « InvitationS »  
Du 25 Août 2023

N° : D - 2023 - 07 - 03 - 08

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

**Procurations :** Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, Mme Solène PELLE à M. Julien RIBES, Mme Françoise CRASSOUS à M. René COUSIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie CHOLLET

**Début de séance :** 18h30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles 5111-1, 5210-1, 5210-4, 5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne qui permettent l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire communautaire ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de Communes La Domitienne organise le Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne pendant la période estivale ;

Considérant que, dans le cadre de ce Festival 2023, une manifestation est programmée sur la commune de Lespignan :

- Manifestation « Ronan Vieule » et « Les Lullies » le 25 Août 2023 à 19h30 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention règlementant l'organisation de cette manifestation et définissant les modalités d'intervention et les engagements respectifs entre les partenaires à savoir la communauté de communes et l'office de tourisme La Domitienne et la commune.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

#### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des présents + 3 procurations,

Approuve les termes de la convention ci-dessus présentée,

Autorise l'organisation de la manifestation programmée sur la commune dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout avenant éventuel ou autres documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation,

Charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne et à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Handwritten signature of Marie Chollet in black ink.

Marie CHOLLET



Handwritten signature of Jean-François Guibert in black ink.

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07 JUIL. 2023

ID : 034-213401359-20230703-D2023\_07\_03\_008-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le - 7 JUIL. 2023  
Et publication ou notification  
Du  
Le Maire :